

► Les avis sur le budget 2008 se suivent mais ne se ressemblent pas

Chacun son tour

Les pensions et la compétitivité des entreprises sont au cœur des soucis des Chambres de commerce et des métiers.

JÉRÔME QUIQUERET

.....

Pour la Chambre de commerce, le budget 2008 devrait mentionner un surplus structurel qui se rapproche de 1,5% du PIB au lieu du 0,8% prévu. Voilà une des dix recommandations qu'elle lance au gouvernement. Elle l'enjoint ainsi à réaliser des coupes pour économiser 200 millions d'euros.

Il faudrait aller les chercher dans les crédits du budget jugés non prioritaires par la stratégie de Lisbonne. Par exemple sur la contribution à la prévention et à la gestion de crise (7,5 millions d'euros), les besoins de forfait d'éducation pour certains parents âgés (73,95 millions), l'allocation éducation (71,30 millions), le congé parental

médiane pour l'impôt des sociétés».

Atteindre au plus vite un surplus structurel de 1,5% du PIB, permettrait d'alimenter un fonds souverain pour faire face aux aléas du futur.

La politique budgétaire devrait se soucier du développement durable. Le chômage élevé, l'inflation, le coût de l'administration devraient être combattus. Car la compétitivité se détériorerait.

Dans la conduite des finances, il faudrait remédier à



Les mesures en faveur des entreprises sont à un niveau clairement inférieur à celui des ménages, semble déplorer le directeur de la Chambre de commerce, Pierre Gramegna

(12,21 millions), les initiatives sociales pour l'emploi (8,49 millions) ou encore l'équipement militaire (22 millions).

PRUDENCE

Pour cause, la Chambre de commerce estime que le pays doit dégager une marge de manœuvre afin de faire face au vieillissement de la population, à la fragilité des recettes mais aussi pour restaurer les fonds d'investissement publics et soutenir un environnement fiscal plus favorable aux entreprises.

Son directeur, Pierre Gramagna, salue le rééquilibrage des finances publiques. S'il approuve aussi la redistribution vers les ménages, il se désespère que les mesures pour les entreprises soient à une hauteur «*clairement inférieure*». Et attend beaucoup en 2009.

La Chambre de commerce plaide de rendre plus attractive une fiscalité fiscale «*qui, sur le plan européen, ne se situe que dans une position*

la rigidité des dépenses courantes. Le Luxembourg dépense plus de 20.000 euros par résident et la France 13.500. Dans son avis, la Banque centrale propose d'économiser 6% du PIB par an sur ces dépenses. Il s'agit de préfinancer les conséquences du vieillissement. Elle propose de définir une norme de croissance de ces dépenses. «*Elles ne pourraient [alors] excéder la progression moyenne des dépenses équivalentes observée dans les pays voisins et/ou dans la zone euro.*»

La Banque centrale du Luxembourg trouve aussi insuffisant le surplus structurel pour 2008. Il «*serait inférieur au seuil de 1% du PIB qui seul pourrait être considéré comme approprié*».

La Chambre des métiers témoigne de soucis semblables. Il faut d'un côté «*compresser*» les dépenses de fonctionnement de l'administration publique mais de l'autre adapter la fiscalité des entreprises. Elle préconise par ailleurs la limita-

tion de l'adaptation des salaires à 1,5 fois le salaire minimum.

Des finances publiques saines permettraient de développer les «*trois piliers du développement durable*». Hantée par la question des

pensions, elle propose d'inciter les actifs à un départ plus tardif à la retraite. Et appelle à «*mieux exploiter les potentialités d'énergies renouvelables*» et à agir davantage sur le logement.

POUR UN SECOND TOUR

La Chambre des employés privés (CEPL) a une toute autre lecture. Elle s'étonne que le gouvernement veuille diminuer les recettes et dépenses publiques en pourcentage du PIB. En effet, elle note des performances macroéconomiques excellentes de 2000 à 2006, des finances publiques saines. Alors que «*la situation sociale du Luxembourg est en revanche peu en rapport avec son rang économique*», avec une

11^e place dans l'UE-15 à l'indicateur de santé sociale (ISSL).

«*La mise en place du bonus fiscal de 922,50 euros par enfant est donc particulièrement à saluer*». Mais la CEPL l'espère additionné aux allocations familiales.

La CEPL revendique par ailleurs «*que l'ensemble des abattements soient non seulement relevés, mais puissent également bénéficier dorénavant aux ménages qui ne payent pas d'impôts.*»